Registre mondial des armes des Nations Unies et le renforcement du régime de non-prolifération à l'échelle mondiale.

Le comité doit également examiner les relations entre l'Organisation interaméricaine de défense et l'OEA. À titre d'organisme qui reçoit environ 2 milliards de dollars chaque année de l'OEA et qui reste néanmoins largement à l'extérieur du système, l'Organisation de défense aurait dû depuis longtemps faire l'objet d'un tel examen. Le Canada s'inspirera dans ces discussions des principes suivants : un contrôle politique et civil clair, des lignes directrices strictes en matière de reddition de comptes, un mandat révisé et bien défini découlant de ce processus politique et l'affectation d'un budget modeste permettant de mener à terme ces tâches nouvellement définies. Si ce nouveau rôle ne semble pas acceptable, nous serions d'avis d'abolir l'organisation de défense. Le Canada ne peut pas accepter le statu quo.

Ce genre de réforme ne peut que renforcer l'OEA. L'un des facteurs qui ont incité le Canada à adhérer à l'OEA, il y a trois ans et demi, était le sentiment que celle-ci, à l'instar de l'hémisphère, changeait. Elle devenait plus ouverte aux réformes, était déterminée à devenir un organisme plus adéquat et répondait davantage aux besoins de ses membres démocratiques. Nous avons tenté de contribuer à ce processus depuis que nous avons adhéré à l'Organisation et nous avons déjà constaté certains résultats tangibles et très encourageants.

Nous devons nous assurer que l'OEA répond aux besoins changeants de ses membres qui ont eux-mêmes changé et évolué. Par ailleurs, nous devons reconnaître que nous vivons tous en période de restrictions budgétaires et que l'OEA doit adopter une politique budgétaire responsable. Nous devons nous assurer que nous optimisons les ressources. Par conséquent, nous devons souvent opérer des choix difficiles, établir un ordre de priorités et même supprimer certaines activités de longue date, mais peut-être moins utiles. Malheureusement, il n'y a pas d'autres façons de procéder. Les ressources sont rares. Nous devons les utiliser efficacement.

La coopération avec d'autres organismes constitue l'une des façons de maximiser les ressources tout en accroissant notre efficacité. Le Secrétaire général a examiné des façons d'accroître la coopération et la coordination avec les Nations Unies, par exemple. Nous devons continuer d'encourager ce genre d'activité et le considérer non pas comme une atteinte à notre propre autonomie ou importance, mais comme un moyen de partager les connaissances et les ressources. Encore une fois, dans le cas d'Haïti, il a été montré que cette collaboration peut porter fruit et aider à promouvoir nos propres intérêts.